

## **Les Épreuves du DELF et du DALF : Une Nécessité pour Développer les Compétences Scripturales et Orales chez les Étudiants de Français En Zambie**

**Gerald Chishiba<sup>1</sup>**

### **Abstract**

---

This article is a follow up study to an earlier study undertaken to establish the ability by Zambian candidates to produce texts that were coherent and correctly knitted together. In that, study 100 essays produced by Zambian candidates in DELF and DALF Examinations were analysed. This particular research work is a documentary analysis of the various components that constitute DELF and DALF. These two examinations are French proficiency tests administered by the French International Centre for Pedagogical studies based in Sèvres (France), in collaboration with their partners throughout the world. Here in Zambia, the tests are administered at the Alliance Française of Lusaka, Ndola, Kitwe, Kabwe and Livingstone. DELF and DALF are the French equivalent of the English proficiency test TOEFL. While the latter requires that candidates take a 2 to 4 hour test, the DELF and DALF certification consists of multiple levels. Rather than one score, DELF and DALF candidates must work to obtain one of the certificates from the Ministry of Higher Education in France. The aim of this research was to establish the suitability of these two examinations to the Zambian Public. It was discovered that DELF and DALF certificates are not only internationally recognised, but that they also allow an individual who would like to pursue his or her studies in a French University to evaluate his proficiency in the French Language. After examining the various units or components of DELF and DALF, there is an inclination to believe that experts in the subject carefully and professionally prepared these two Examination Papers and that these exams are suitable and beneficial to the Zambian public.

---

### **Introduction**

Cet article est le résultat de notre analyse des différentes composantes ou unités des épreuves du Diplôme élémentaire de langue française (DELF) et du Diplôme approfondi de langue française (DALF) durant la période de 2002 à 2012. Le DELF et le DALF ont été créés par l'arrêté ministériel du 22 mai en 1985, à l'initiative du Ministère français de L'éducation nationale, autour de la notion de compétence à communiquer. Le DELF et le DALF sont internationalement reconnus.

---

<sup>1</sup> The University of Zambia.

Ce sont deux diplômes qui permettent, d'une part, de situer les compétences en français d'un individu souhaitant poursuivre ses études universitaires en France, et d'autre part, de situer les compétences en français de tous ceux qui désirent faire valider leurs connaissances linguistiques dans un but personnel ou professionnel.

## **Historique**

Avant 1985, il n'existait pas de systèmes de certification des connaissances et compétences en français langue étrangère (FLE) reconnus par le Ministère français de l'éducation nationale. Par ce fait, les enseignements dispensés dans le cadre du FLE manquaient de crédibilité, non seulement en France mais aussi à l'étranger. Il existait pourtant de nombreux diplômes, examens et certifications reconnus isolément par une université ou une autre, un organisme ou un autre, mais jamais officiellement reconnus par le Ministère de l'éducation nationale en France. Cette diversité et multiplicité d'examens et de diplômes a été à l'origine de la mise en place du DELF et du DALF (Lescure, 1991). La création de ces deux diplômes a été une tentative de remédier à la problématique de crédibilité des enseignements dispensés dans le cadre du FLE, posée par l'absence de diplômes officiels. Aujourd'hui, grâce au caractère officiel de ces deux diplômes et leur reconnaissance internationale, des milliers d'apprenants désirent vivement se présenter aux épreuves du DELF et du DALF.

## **Structuration en Unités**

Le DELF et le DALF ont été conçus sous formes d'unités capitalisables distinctes. Le DELF est constitué de six unités de contrôle, notamment les unités A1, A2, A3, et A4 pour le premier degré et les unités A5 et A6, pour le deuxième degré. Le DALF, par contre, est composé de quatre unités de contrôle intitulées B1, B2, B3 et B4 respectivement. Cette répartition en dix unités capitalisables pour l'ensemble des deux diplômes s'inscrit dans le cadre d'une préparation et d'une évaluation par groupes de compétences (Lescure 1991:100). Un candidat qui aura obtenu une ou plusieurs unités en conservera le bénéfice même s'il interrompt ses études pendant une certaine période.

Chaque unité du DELF et du DALF regroupe des tâches bien définies que l'apprenant devrait être capable de réaliser. Dany (1987) ajoute que cette structuration en unités et deux niveaux de compétences (DELF et DALF) conduit toutes les personnes intéressées à concevoir la préparation de ces épreuves, non pas en fonction d'une augmentation linéaire et quantitative des connaissances, mais plutôt selon le principe d'une extension adéquate des connaissances et des compétences déjà acquises. Dans le cas du DELF, chaque unité correspond à l'acquisition et à l'approfondissement des compétences fondamentales en français; alors que pour le DALF, chaque unité vise un perfectionnement à un niveau plus élevé correspondant à une maîtrise du français égale à celle de tout francophone natif pouvant effectuer des opérations complexes dans le cadre universitaire ou professionnel (Tauzer-Sabatelli : 2001).

On suppose qu'au niveau du DALF, l'ensemble du système français est connu par l'apprenant. A cet effet, Dayez (1994) précise que l'étudiant titulaire du DALF doit être capable de suivre efficacement les cours d'une université française dans la spécialité qu'il a choisie. Bien plus, aucun ordre n'est imposé pour la passation des différentes unités de contrôle du DELF et du DALF ; l'apprenant se réserve la liberté de choisir de commencer par n'importe quelle unité de contrôle.

En outre, le candidat peut se présenter à l'épreuve sans devoir justifier son niveau de scolarisation ou d'une préparation spécifique, sauf au niveau du DALF où le candidat doit nécessairement avoir réussi aux deux degrés du DELF ou au TCF (Test de connaissance du français). Ainsi donc les différentes unités dans les deux épreuves permettent à un apprenant du français langue étrangère de se situer sur un continuum d'appropriation de la langue. Elles peuvent s'adapter à toutes formes d'apprentissage : intensif, autonome, extensif ou dans le cadre d'un établissement scolaire.

Du point de vue structuration, on pourrait éventuellement établir une comparaison entre la structuration du DELF-DALF et le modèle de structuration proposé par la section des langues du Conseil de l'Europe. Ce dernier propose six niveaux, notamment le niveau utilisateur élémentaire (A<sub>1</sub>, A1+, A2, A2+); le niveau utilisateur indépendant (B<sub>1</sub>, B1+, B2, B<sub>2</sub>+); et le niveau utilisateur expérimenté (C<sub>1</sub>, C2) (Cadre européen commun de référence, pp 32-34). La structure du Cadre compte au total 10 unités et elle reflète, selon le Cadre, une amélioration de la structuration du Niveau seuil pour l'anglais (idem, p34). Le niveau seuil de l'anglais comprenait :

le « Breakthrough Level » (niveau introductif ou découverte) ; le « Waystage » (niveau intermédiaire ou de survie), le « Threshold Level » (niveau seuil), le « Effective Operational Proficiency Level » (niveau autonome), et le « Mastery Level » (niveau maîtrise). Bref, le niveau seuil comptait six niveaux pour l'anglais.

Pour le DELF, la répartition des différents niveaux se présente comme suit : le DELF premier degré est composé de A1 (Expression générale), A2 (Expression des idées et sentiments), A3 (Expression Ecrite), A4 (Pratique du fonctionnement). Pour ce qui est du deuxième degré, il y a le A<sub>5</sub> (Culture et civilisation) et le A<sub>6</sub> (Expression spéciale – épreuve orale). Le DALF, par contre, compte les constituants suivants : B1 (Compréhension et expression orales), B3 (compréhension et expressions écrites en langue spécialisée). En un mot, les épreuves du DELF et du DALF nous paraissent très soigneusement structurées et donc pertinentes à l'apprentissage du français langue étrangère.

### **Certifications Officielles**

Le DELF et le DALF sont considérés comme étant deux ensembles d'outils d'évaluation distincts et complémentaires visant à évaluer, à l'oral et à l'écrit, sous des formes et à des niveaux différents des connaissances et des compétences acquises par les candidats. Les composantes de ces deux épreuves s'articulent autour de certains savoir-faire portant sur l'utilisation de la langue à des fins de communication. En d'autres mots, elles sont centrées sur la compétence à communiquer. La structuration permet, donc, de mesurer et de certifier le niveau atteint par le candidat aussi bien en compréhension qu'en expression écrite et orale de la langue usuelle et d'une langue de spécialité choisie. En ce sens, le DELF et le DALF sont des outils d'évaluation sommative, c'est-à-dire des outils qui permettent aux candidats de vérifier les acquis à différentes étapes de leur acquisition. Aujourd'hui, le DELF et le DALF sont reconnus par de nombreux pays ou institutions qui les utilisent comme base d'une certification nationale.

### **Les Compétences Visées**

Chaque tâche à accomplir dans les épreuves du DELF et du DALF s'oriente, apparemment, vers l'objectif global de l'unité à laquelle appartient cette épreuve. Il faut noter l'existence des objectifs spécifiques relatifs aux différents types de tâches que l'on demandera au candidat de réaliser. Au niveau des objectifs spécifiques, le sujet de chaque tâche proposé devra nécessairement correspondre aux savoir-faire que l'on veut évaluer prioritairement dans une autre épreuve ou unité.

Pour l'unité A1, par exemple, les principaux savoir-faire requis sont : savoir se situer dans le temps et dans l'espace ; présenter ou décrire une situation, une activité, des personnages ou des événements ; et rédiger un petit texte cohérent et articulé. Généralement parlant, le DELF 1 évalue les compétences minimales de communication du candidat sur un sujet de vie quotidienne et ses capacités à exprimer une opinion, un sentiment, et à identifier des prises de position. S'agissant du DELF 2, il engage davantage l'évaluation des compétences et des aptitudes dans un savoir culturel ou de spécialité qui sert de référence au candidat pour analyser des documents.

Par ailleurs, les unités du DALF, à savoir les unités B<sub>1</sub>, B<sub>2</sub>, B<sub>3</sub>, et B<sub>4</sub>, se différencient l'une de l'autre tout d'abord par le type de compétence testé, et ensuite par la distinction entre français général (B<sub>1</sub>, B<sub>2</sub>) et français de spécialité (B<sub>3</sub>, B<sub>4</sub>). Pour les épreuves écrites du B1, l'objectif visé est celui d'amener le candidat à comprendre, de manière approfondie, un document écrit authentique en français général, et ensuite l'amener à produire un texte écrit cohérent et articulé, témoignant d'une aisance et d'une variété suffisante dans l'expression. Les deux épreuves, à savoir le DALF et le DELF, privilégient la compétence à communiquer que le Cadre européen commun de référence (200:16-17) définit comme étant un ensemble complexe de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être. Geneviève Zarate (Cadre européen commun de référence : 2000:16-17) explique ces termes dans les lignes qui suivent.

Elle définit les savoirs comme étant un système de références culturelles qui structure le savoir implicite acquis pendant l'apprentissage linguistique et culturel et qui intègre les besoins particuliers de l'apprenant dans les situations d'interaction avec les natifs de la langue étrangère. De plus, étant donné que cette compétence est dépendante de l'apprentissage d'une langue et d'un contexte d'utilisation donnés, les savoirs ne peuvent pas être dispensés exclusivement dans la langue de l'apprenant.

S'agissant des savoir-faire, Zarate (idem) les définit comme étant la capacité à intégrer le savoir-être, le savoir-apprendre et les savoirs dans des situations spécifiques où des contacts biculturels s'établissent. Cette compétence est aussi dépendante de l'apprentissage d'une langue donnée et ne peut être directement réinvestie dans l'apprentissage d'une autre langue. On peut donc dire que c'est la capacité à repérer le fonctionnement des significations et à communiquer en tenant compte des identités culturelles en présence.

Le savoir-être, par contre, est défini comme étant la capacité effective à abandonner des attitudes et des perceptions ethnocentriques vis-à-vis de l'altérité et de l'aptitude cognitive à établir et à maintenir une relation entre sa propre culture et une culture étrangère. Cette compétence est perçue comme étant indépendante des contenus d'une langue étrangère précise.

Le savoir-apprendre est, par interprétation, une compétence indépendante de l'apprentissage d'une langue étrangère donnée, mais elle est le produit de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères. Ainsi donc, le savoir apprendre, c'est l'aptitude à élaborer et à mettre en œuvre un système interprétatif qui met à jour des significations, des croyances et des pratiques culturelles jusqu'alors inconnues, appartenant à une langue et une culture avec lesquelles on est familiarisé ou non. Lorsque l'on examine de près les épreuves du DELF et du DALF, on se rend vite compte que les concepteurs se sont appuyés largement sur les innovations qu'ont pu apporter les travaux du Conseil de l'Europe, par le biais du Cadre européen commun de référence (2000).

Dans le domaine de l'écrit, le Cadre européen commun de référence (idem, p.52) propose toute une gamme d'exercices visant à favoriser la production de certains types de textes. Les auteurs du Cadre proposent des exercices tel que: écrire des lettres personnelles ou d'affaires, remplir des formulaires et des questionnaires, produire des affiches, écrire des articles pour des magazines, des journaux, des bulletins, rédiger des rapports, des notes de service, prendre des messages sous dictée et écrire des textes libres. Ces types d'exercices semblent suggérer une certaine valeur et l'importance que les auteurs du Cadre européen de référence attachent à la notion de compétence à communiquer par écrit. En analysant l'ouvrage "DALF 450 Activités" de Tauzer-Sabatelli (2001), on remarque que l'auteur s'est inspiré du Cadre européen de référence. On y trouve des exercices de production écrite représentant divers types de textes tels que préconisés par le Cadre, notamment les types descriptifs, narratifs, expositifs, argumentatifs et instructifs. Tous ces exercices abondent dans le même sens, la compétence à communiquer.

Pour Sheils (1998), le Cadre européen commun de référence n'est rien d'autre qu'un instrument de planification qui fournit une base et un langage commun pour la description d'objectifs et de méthodes, et pour l'évaluation des compétences en langues étrangères. L'un des buts des auteurs du Cadre européen est celui d'aider, dans la mesure du possible, leurs partenaires à décrire les niveaux de compétence « exigés par les normes, les tests et les examens existants afin de faciliter la comparaison entre les différents systèmes de qualification » (*Le Français dans le monde*, juillet, 1998). Aussi ont-ils réparti les compétences en six niveaux bien distincts comme nous l'avons déjà indiqué en amont.

Ils ont représenté ces niveaux sous forme d'une arborescence en trois niveaux généraux. Néanmoins, Il importe de noter, qu'en général, les niveaux de compétence selon le modèle du Cadre européen reflètent une dimension verticale et se préoccupent très rarement de la dimension horizontale. Nous espérons que dans le futur, les experts tenteront de remédier à cette lacune, étant donné qu'une langue se joue sur le progrès tant vertical qu'horizontal.

### **Les Consignes et les Barèmes**

Dayez (1994) précise que les consignes et les barèmes constituent un élément très important dans l'élaboration d'une épreuve de DELF et DALF. L'une des conditions requise est que les barèmes et les consignes soient explicites et claires afin de permettre aux candidats qui se présentent à ces deux épreuves de mieux comprendre ce que l'on veut d'eux. Pour cela, les élaborateurs du DELF et du DALF sont exhortés à suivre des lignes directrices clairement définies. Chaque épreuve tient en compte plusieurs éléments tel que l'objectif global de l'unité à laquelle appartient l'épreuve, l'objectif spécifique de l'épreuve, le niveau de l'épreuve, la nature du public, ainsi que la durée de l'épreuve.

Bien plus, la consigne devra aussi être rédigée dans une langue simple, très explicite et devra fournir au candidat toutes les règles du jeu. La consigne rappellera aussi la durée de l'épreuve et, dans le cas de la production écrite, la consigne devra préciser la longueur approximative attendue pour cette production. Les sujets de production écrite sont conçus par les centres concernés, en France tout comme à l'étranger, suivant une réglementation et des modalités normalisées par la Commission nationale (française) installée au centre internationale d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres. A notre avis, les épreuves du DELF et du DALF nous paraissent professionnellement et minutieusement élaborées et par conséquent utiles à nos apprenants Zambien du Français, langue étrangère en Zambie.

## Conclusion

À l'issue de notre étude concernant les épreuves du DELF et du DALF, nous souhaiterions exhorter les apprenants de français en Zambie à se présenter aux épreuves du DELF et du DALF. En effet, ces deux épreuves sont, d'une part, reconnues internationalement, et d'autre part, elles permettent de situer non seulement les compétences en français d'un individu souhaitant poursuivre ses études en France, mais aussi de situer les compétences en français de tous ceux qui désirent faire valider leurs connaissances linguistiques dans un but personnel ou professionnel. Par ailleurs, le DELF et le DALF semblent, à notre avis, accomplir une double fonction, dans le sens qu'ils permettent, d'abord, de mesurer et ensuite de certifier les connaissances et la maîtrise réelle du français dans des situations de communication orale ou écrite. Nous espérons que, dorénavant, les enseignants de français langue étrangère en Zambie prendront conscience de la valeur et importance des épreuves du DELF et DALF et qu'ils encourageront leurs apprenants à tenter leur chance en se présentant aux deux épreuves ; à savoir le DELF et le DALF.

## Références

- Coste, D.** et al.(1976) : Un niveau seuil ; systèmes d'apprentissage des langues vivantes par les adultes, Strasbourg, Conseil de l'Europe, diffusion Hatier, 663p.
- Conseil de l'Europe** (2000) : Le Cadre européen commun de référence, Comité de l'éducation pour les langues, pp 32-34.
- Dabène M.** (1987) : L'adulte et l'écriture, De Boeck, Paris.
- Dany et al.** (1987) : Typologies de sujets pour les épreuves des unités de contrôle du Diplôme élémentaire de la langue française (DELF), CAVILAM, Université de Clermont.
- Dayez, Y.** Monnerie (1994) : Guide du concepteur de sujets. Commission nationale du DELF et du DALF, CIEP. Paris, Hatier, Didier p 6.
- Fabre C.** et Cappeau (1996) : « *Pour une dynamique de l'apprentissage : Lecture et écriture/réécriture* » in Etudes de linguistique appliquée No 101, pp46-57.
- Lehman D.** (1993) : Objectifs spécifiques en langue étrangère, Paris, Hachette, 223p.
- Lescure R.** (1991) : « *Diplôme élémentaire et approfondi de langue française DELF-DALF* » in ELA No 79, p99.
- Lescure, R.** et al. (2002) : DELF 250 pour adolescents ; A1, A2, A3, A4, Paris, CLE International.
- Le français dans le monde**, Numéro spécial, de juillet 1998 (p.91) : Apprentissage d'usage des langues dans le Cadre européen commun de référence.
- Moirand, S.** (1990) : Enseigner à communiquer en langue étrangère, Hachette, Paris.



**Sheils J.** (1998) : Des études dans le numéro spécial, le français dans le monde, « Recherches et applications », juillet 1998.

**Schewly, B.** (1988) : Le langage écrit chez l'enfant, la production de textes informatifs et argumentatifs, Paris, Delachaux et Nestlé, 184p.

**Tauzer-Sabatelli, F** et al. (1998) : DALF 450 Activités, Paris, CLE International.

**Tauzer-Sabatelli, F.** et al. (2001) : DALF 450 Activités, Paris : CLE International.

**Vigner G.** (2001) : Enseigner le français comme langue seconde, Paris, CLE International, pp86-87.